

Procès verbal
Saison 2026-2027

**ENSEMBLE de
PV N° 770 du
17 septembre 2026**



E FOOT 38

Journal Officiel
le Foot en Isère, Moi j'adhère

District de l'Isère : Association régie par la loi du 1er juillet 1901.



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 15 SEPTEMBRE 2026

PROCES-VERBAL N° 770

CARNET NOIR :

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,

Tiennent à présenter leurs très sincères condoléances au club de VAREZE suite au décès de l'un de leur éducateur, condoléances également à la famille.

VŒUX ET APPEL A CANDIDATURES ACCUEIL ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER – 27 NOVEMBRE 2026

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de cette Assemblée Générale

La date butoir du dépôt de candidatures est fixée **au 13 octobre 2026**

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez-le auprès du secrétariat.

En prévision de cette Assemblée, et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District

Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la commission juridique nous vous remercions de les faire parvenir pour le **17 octobre au plus tard.**

TRESORERIE

FORFAITS

FORFAIT GENERAL FOOT A 11 (APRES PARUTION DES CALENDRIERS)

AMENDE 90€

U18F A11

FEMININES SENIOR A 8

553340 DEUX ROCHERS

541514 US CHARTREUSE GUIERS

FMI MANQUANTES

AMENDE 75€

Du 7 au 13 sept 2026

Voir PV FMI n° 770

MODIFICATION FMI

MODIFICATION FMI ERREURS CARTONS

AMENDE 25€

Match	56122999	
Club :	St Antoine Usea 1 - 525330	25 €
Arbitre :	LEVYN David 2520353478	25 €

Match	55840098	
Club :	O. Villefontaine 1 - 528363	25 €
Arbitre :	TERZEG Mohamed Iyed 2548450733	25 €

Match	79112368	
Club :	Uo Portugal Smh 1 - 524603	25 €
Arbitre :	MOUJAMIR Yassine 9603987305	25 €

CLUBS NON A JOUR DE LEUR TRESORERIE

1^{ère} relance sur relevé-club 1 du 1^{er} septembre 2026

532966	MEYRIE FC	533557	GRENOBLE DAUPHINE AS
536496	ECHIROLLES SURIEUX	550263	LA RIVIERE
581535	ARBRE DE VIE BERJALLIEN	681077	FASSON AS

FRAIS ARBITRAGE 2026 -2027

Nous informons tous les clubs que pour la saison 2026 -2027 :

PAIEMENT DES ARBITRES et OBSERVATEURS

- **Péréquation** : elle est applicable aux catégories **Seniors Masculins de la D1 à la D4** ainsi qu'aux **U19 D1, U17 D1 et U15 D1**. Le montant correspondant est imputé sur le compte des clubs au cours du mois suivant.

- **Autres catégories** : pour toutes les autres catégories, à l'exception des coupes (hors finales), les frais d'arbitrage sont réglés directement par le District et imputés sur le compte des clubs au cours du mois suivant
- **Date des règlements arbitres et observateurs** : l'ensemble des paiements effectués par le District intervient à compter du 20 du mois pour les matchs qu'ils ont effectués au cours du mois précédent.
- **Coupes (hors finales)** : les frais d'arbitrage sont réglés le jour du match, à parts égales entre les deux clubs, sur présentation du reçu de frais d'arbitrage.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

POUR INFORMATION : SI VOUS UTILISEZ LES ADRESSES E-MAIL DES COMMISSIONS, IL EST INUTILE DE FAIRE UNE COPIE AU DISTRICT. UN TRANSFERT EST FAIT AUTOMATIQUEMENT.

E-MAILS COMMISSIONS	
APPEL	APPEL@ISERE.FFF.FR
ARBITRES	ARBITRES@ISERE.FFF.FR
DELEGATIONS	DELEGATIONS@ISERE.FFF.FR
DISCIPLINE	DISCIPLINE@ISERE.FFF.FR
FOOT ENTREPRISE	FOOT-ENTREPRISE@ISERE.FFF.FR
FUTSAL	FUTSAL@ISERE.FFF.FR
REGLEMENTS	REGLEMENTS@ISERE.FFF.FR
SPORTIVE	SPORTIVE@ISERE.FFF.FR
STATUT ARBITRAGE	STATUTSARBITRAGE@ISERE.FFF.FR
TERRAINS	TERRAINS@ISERE.FFF.FR
FEMININES	FEMININES@ISERE.FFF.FR
ETHIQUE ET PREVENTION	ETHIQUE@ISERE.FFF.FR

AUTRES E-MAILS	
DISTRICT	DISTRICT@ISERE.FFF.FR
PRESIDENT	HERVE.GIROUD-GARAMPON@ISERE.FFF.FR
VICE-PRESIDENT DELEGUE	JMLOSA@ISERE.FFF.FR
TRESORIER	TBARATIER@ISERE.FFF.FR
COMPTABILITE	COMPTABILITE@ISERE.FFF.FR
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	EDAROCHA@ISERE.FFF.FR
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	TBARTOLINI@ISERE.FFF.FR
EDUCATEUR SPORTIF	MBENLAHRACHE@ISERE.FFF.FR
EDUCATEUR SPORTIF	DCAZANOVE@ISERE.FFF.FR
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	JHUGONNARD@ISERE.FFF.FR
CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL EN ARBITRAGE	HBENELHADJ@ISERE.FFF.FR



COMMISSION DES ARBITRES

REUNION DU MARDI 15/09/2026 à 18h30

Procès-Verbal N°770

PRESIDENT : LAZAMI Fouad

PRESENTS :

SABATINO Joseph - KODJADJANIAN Jean Marie - LALO Aboubakar - VAGNEUX Luc - SAID OMAR Rayan - BOUAZIZ Djamel - CHAARI Hassen - SPARAPANO Patrick - VAGNEUX Luc

CTDA - BEN EL HADJ Hakim

EXCUSES :

DEHMANI Monia - THEVENIN Cyril - HOCINE Halime - MORE Claude - SOZET Jean-Louis - ABELA Stéphane - TANI Christophe - AKYÜREK Mikail - HUERTAS Pierre

Mail CDA : arbitres@isere.fff.fr

AUDITIONS :

Arbitres : BM, WN, NR, G-P N, BN, DL (à sa demande). Après les échanges, la commission passe à l'ordre du jour.

Décisions mises en délibéré.

NOTE AUX ARBITRES

La CDA informe les arbitres que les notes du questionnaire Eté ne seront pas comptabilisées au bonus-malus.

STAGE DES OBSERVATEURS

Le stage obligatoire des observateurs aura lieu le vendredi 25 septembre 2025 à 19h au DIF à Sassenage. Un dîner d'amitié clôturera la soirée.

RELEVÉ CASE RAPPORT ARBITRE NON COCHÉE SUR LA FMI

SEMAINE DU 31 AOUT AU 06 SEPTEMBRE 2026

MATCH N°56122149 - SENIOR D3 POULE A – SUD ISERE FC 1 / CROLLES FC 2 du 06/09/2026

Amende 25€ à l'arbitre officiel de la rencontre M. LAGUEU KEMGANG Guy licence n°9603626764

MATCH N°56122999 - SENIOR D4 POULE B – ST ANTOINE USEA 1 / ASIEG 2 du 06/09/2026

Amende 25€ à l'arbitre officiel de la rencontre M. LEVYN David licence n°2520353478

MATCH N°56123002 - SENIOR D4 POULE B – SEYSSINET AC 3 / CROSSEY AS 2 du 06/09/2026

Amende 25€ à l'arbitre officiel de la rencontre M. FILICE Gaston licence n°9604907162

A compter de la saison 2026-2027

PAIEMENT DES ARBITRES et OBSERVATEURS

- **Péréquation** : elle est applicable aux catégories Seniors Masculins de la D1 à la D4 ainsi qu'aux U19 D1, U17 D1 et U15 D1. Le montant correspondant est imputé sur le compte des clubs au cours du mois suivant.
- **Autres catégories** : pour toutes les autres catégories, à l'exception des coupes (hors finales), les frais d'arbitrage sont réglés directement par le District et imputés sur le compte des clubs au cours du mois suivant
- **Date des règlements arbitres et observateurs** : l'ensemble des paiements effectués par le District intervient à compter du 20 du mois pour les matchs qu'ils ont effectués au cours du mois précédent.
- **Coupes (hors finales)** : les frais d'arbitrage sont réglés le jour du match, à parts égales entre les deux clubs, sur présentation du reçu de frais d'arbitrage.

Vous êtes invités à envoyer le plus rapidement possible par mail à comptabilite@isere.fff.fr votre RIB (pour eux qui ne l'ont pas encore fait)

DESIGNATEURS CDA

Nom	Catégorie	Téléphone
BOUAZIZ Djamel	Seniors	06 21 31 09 49
CHAARI Hassen	Jeunes	06 46 41 36 44
VAGNEUX Luc	Futsal	06 30 34 44 39
THEVENIN Cyril	Accompagnant administratif (conseils et aide à la rédaction des rapports...)	06 07 23 89 63

FORMATIONS ARBITRES AUXILIAIRES

Samedi 19 septembre 2026 à Estrablin :

Liste des candidats inscrits :

NOM	PRENOM	CLUB
N'GUESSAN	YAO ALPHONSE	MJC ST HILAIRE DE LA COTE
ASCENSIO	JEAN LUC	US BEAUVOIR
CABOUX	MATHIS	US BEAUVOIR
CHENAVIER	NICOLAS	US BEAUVOIR
CLAVEL	VALENTIN	CF ESTRABLIN
DEBRABANT	STELLA	CF ESTRABLIN
GIROUD	PATRICE	CF ESTRABLIN

MOURA	DAVID	CF ESTRABLIN
PALICOT	ELORA	CF ESTRABLIN
RYGOWSKI	DIMITRI	CF ESTRABLIN
SPAGNULO	AURELIEN	CF ESTRABLIN
PISCAGLIA	SYLVAIN	CF ESTRABLIN
FISCHER	ROMAIN	CF ESTRABLIN
CHAABANE	TAHAR	MOS3R FC
SANCHEZ	BENEDICTO	MOS3R FC
SURENYAN	ALAIN	MOS3R FC
LAUREYS	NICOLAS	MOS3R FC
CLAIR	ROBERT	MOS3R FC
HAMURCU	ALP	FC CHARVIEU CHAVAGNEUX
CHERIGUENE	RACHID	FC CHARVIEU CHAVAGNEUX
BEURRIER	FRANCK	FC CHARVIEU CHAVAGNEUX
UNKELBACH	JULIAN	FC CHARVIEU CHAVAGNEUX
TCHOULFIAN	VAROUJANE	FC BALMES NORD ISERE

Samedi 26 septembre 2026 à l'Isle d'Abeau :

Liste des candidats inscrits :

NOM	PRENOM	CLUB
DUPASQUIER	LUC	US CORBELIN
SOULIER	CORALIE	US CORBELIN
BERNACHOT	SYLVAIN	US CORBELIN
BONINCHI	FREDERIC	US CREYS MORESTEL
HOCQUET	RAPHAEL	CS MIRIBEL
HOCQUET	VALENTIN	CS MIRIBEL
BORGHOL	SELIM	CS NIVOLAS
ROSSI	GREGORY	CS NIVOLAS
FABIANO	KEVIN	FC COTE ST ANDRE
LEGON	CHRISTOPHE	FC COTE ST ANDRE
MARTINEZ	JOËL	US DOLOMIEU
DOUBLIER	GILLES	US DOLOMIEU
VACHET	MATHIEU	US DOLOMIEU
LEBLANC	JEAN CHARLES	ARTAS CHARANTONNAY FC

COURRIERS DES CLUBS – OBSERVATEURS - COMMISSIONS - DIVERS

THOMET J : Lu noté. Des précisions vous seront apportées lors du stage des observateurs.

GONCELIN CA : La CDA rappelle au devoir de réserve, les arbitres HA et BN.

CREYS MORESTEL : Lu et noté

COMMISSION APPEL : concernant le dossier N° 2526.244 BIEVRE EST /FUTSAL PAYS VOIRONNAIS, Futsal Interdistrict – Arbitre BN. La décision est mise en délibéré.

US RO-CLAIX : Lu et noté, concernant la formation d'arbitre auxiliaire

FC ECHIROLLES : Lu et noté.

FC LA PIERRE GRESIVAUDAN : Lu et noté. Transmis au responsable de la formation.

FC ST MARTIN D'URIAGE : Transmis à la commission compétente

LAURAFOOT : Lu et noté

Demandes d'arbitre :

Rappel aux clubs : Pour un traitement adéquat de vos demandes d'arbitre, veuillez bien spécifier la date du match, adversaire, division...et envoyées dans les délais réglementaires (au moins 2 semaines).

Courrier de PAYS ALLEVARD FC : Matches U15 D3

- Pays d'Allevard FC/Fontaine AS du 19/09/2026
- Goncelin la Pierre/Pays d'Allevard FC du 26/09/2026
- Pays d'Allevard FC/Crolles FC 2 du 03/10/2026
- Saint Martin d'Hères FC 3/Pays d'Allevard FC du 10/10/2026
- Pays d'Allevard FC/Manival ES 2 du 14/11/2026
- Grésivaudan AS 1/Pays d'Allevard FC du 28/11/2026
- Pays d'Allevard FC/Murette US 3 du 05/12/2026
- Pont Claix FC 1/Pays d'Allevard FC du 12/12/2026

Courrier RO-CLAIX : Match Seniors D5 - US RO CLAIX 2/VOUREY 2, du 20/09/2026

Courrier FC VALLEE DE LA GRESSE : Matches U17 D3 :

- FCVG 2 - EYBENS du 26/09/2026
- GIERES 2 - FCVG 2 du 03/10/2026

Transmis aux désignateurs. Satisfactions vous seront données dans la mesure de nos disponibilités

COURRIERS DES ARBITRES

BARRATEAUD D., SCHOTTE B, MPOYI BAKUMONA A.: Remerciements pour vos contributions à la cause de l'arbitrage et la CDA vous souhaite le meilleur pour la suite.

BOUSSOUF M. : La CDA accepte votre changement de catégorie

TSIBIMBU P. : Lu et noté

NARDIELLO L. : Transmis aux désignateurs

OLIMO DM : Lu et noté

BRIOUA M. : Lu et noté. Certificat médical reçu. Bon rétablissement

MOUJAMIR Y : Nécessaire a été fait.

BRIOUA N. : Lus et notés

DJOUDE M. : Certificat médical reçu. Prompt rétablissement

FOUCHET SK. : Lu et noté

KOUBAA K. : Lu et noté.

VIVIER P. : Lu et noté

GUIRADO-PATRICO N. : Lu et noté

ATANGANA PA. : Lu et noté. Transmis au service concerné

BEDAR N. : Transmis aux désignateurs

NAFIS W. : Lu et noté

MOUJAMIR Y. : Transmis à la commission compétente

SAINT ALBIN L. : Lu et noté

AGENDA DES FUTURS EVENEMENTS DE LA CDA

STAGES DES ARBITRES

- Stage de rattrapage (foot à 11) le mercredi 11 novembre 2026 de 7h30 à 17h30 au district à Sassenage
- Stage de mi-saison - 9 janvier 2027 de 8h à 12 **D1/D2/AA**
- Stage de mi-saison - 9 janvier 2027 de 13h30 à 17h30 **Jeunes + D3**
- Stage de mi-saison - 10 janvier 2027 de 8h à 12 **D4/D5**
- Stage des observateurs (dates à définir début de saison et mi-saison)
- Débriefing d'un trio arbitral (date à définir) D1/D2/AA/Observateurs

FORMATIONS D'AUXILIAIRES ARBITRES DE LA SAISON 2026/2027 :

- 19 septembre 2026 au club d'Estrablin
- 26 septembre 2027 au club de l'Isle d'Abeau

FORMATIONS INITIALES EN ARBITRAGE (FIA) DE LA SAISON 2026/2027 :

- 10/17/24 octobre 2026 au club d'Estrablin
- 9/16/23 janvier 2027 au district à Sassenage
- 23/24/25 février 2027 au club de Chatte
- 27 mars et 3/10 avril 2027 au club de Crolles

Président de séance
Fouad LAZAMI

Secrétaire de rédaction
Aboubakar LALO

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATION

Mardi 15 septembre 2026 à 18H

Procès-Verbal N°770

Président
Présents

: DUTCKOWSKI Yohan,
: DUTCKOWSKI Yohan, MALLET Marc

.....

PRESIDENT : DUTCKOWSKI Yohan - Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégués doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec en tête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués saison 2026-2027.

Courrier :

- RC Hilairois : Demande trop tardive (Voir ci-dessus la procédure pour la coupe)

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte FFF Officiels.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Désignations :**WEEK END DU 19 ET 20 SEPTEMBRE 2026**

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
SENIORS D1	CROLLES	ST QUENTIN FALLAVIER	MALLET MARC IMMEL AHMED	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D2 POULE A	ABBAYE	ST CASSIEN	BOULORD JM	FRAIS AU CLUB ST CASSIEN
SENIORS D4 POULE B	SASSENAGE 2	ST GEORGES COMMIERS 2	GIRARD VEYRET NORBERT	FRAIS AU CLUB ST GEORGES



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 15 septembre 2026 à 18h00

Procès-Verbal N° 770

Président
Présents

: M. Mallet
: Laurie STRAPPAZZON ; Marc Mallet

REUNIONS DEBUT DE SAISON U15-U17

Le District de l'Isère convie tous les PRESIDENTS ainsi que le REFERANT TECHNIQUE des clubs ayant des équipes engagées dans les championnats de district U15 et U17 à une réunion de début de saison

Sont également conviés les clubs ayant des équipes U13 mais pas de U15 et U17

- Pour les clubs du **secteur BASSE ISERE** au stade de NIVOLAS le 24 Septembre à 19h
- Pour les clubs du **secteur GRENOBLE** au SIEGE DU District à SASSENAGE le 25 Septembre à 19h
- Pour les clubs du **secteur VOIRON ST MARCELLIN** au stade du VERSEAU à ST VERAND le 28 Septembre à 19h
- Pour les clubs du secteur **LA MURE-PONTCHARRA** au stade de VALLEE DE LA GRESSE à VARGES le 1 Octobre à 19h
- Pour les clubs du secteur **BIEVRE VALLOIRE** à la mairie de ST HILAIRE DE LA COTE le 2 Octobre à 19h

Ordre du jour

- Intervention de SDJES par la chargée de mission de lutte contre les violences
- Présentation du Programme Educatif Fédéral (PEF)
- Quelques nouveautés réglementaires et disciplinaires
- Challenge Claude MONTPIED

- FMI
- Modifications de lois du jeu

La commission Ethique et Prévention connaissant votre implication et votre sens des responsabilités qui vous incombent et au vu de l'importance du premier point de la réunion la présence des personnes convoquées est indispensable sous peine de sanctions

RECIDIVE CLUBS

Saison 2025-2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
E.S MISTRAL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 SEPTEMBRE 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
REVENTIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 21 Octobre 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
US SASSENAGE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 14 Janvier 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC ST MARTIN D'HERES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 24 Février 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC PONT DE CLAIX

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 24 Février 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC 2 ROCHERS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 17 MARS 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC CHIRENS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 31 MARS 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC ISLE D'ABEAU

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 31 MARS 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST SIMEON DE BRESSIEUX SP

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 14 AVRIL 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC VALLEE DE LA GRESSE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 21 AVRIL 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S BEAUVOIR ROYAS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 21 AVRIL 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S CASSOLARD PASSAGEOIS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 5 Mai 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
C.A GONCELIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 5 Mai 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C VALLEE DU GUIERS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 19 Mai 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
O.C EYBENS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 09 Juin 2027

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2

A.S DOMARIN(U17-1) ; FC SAINT MARTIN D'HERES (U15-4) ; FC SAINT MARTIN D'HERES U17-1) ; U.O PORTUGAL (Seniors 1) ; F.C PONT DE CLAIX (U15-1) ; O ST MARCELLIN (U19-1) ; C.A GONCELIN (Seniors 1) ; NOYAREY F.C (U15-1) ; GJ PAYSVOIRONNAIS-CROSSEY (U15-1) ;2ROCHERS F.C (U19-2)

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2027

DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES

Le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités sera mis à jour sur le site du District de l'Isère Football après la 2^{ème} journée de championnat

Article 62-2-2 Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes **dès lors que toutes les personnes désignées** auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

Listes RECUES et VALIDEES

Asieg ;Balmes N.I ; Batie Montgascon ;Beauvoir ;Claix F ;Corbelin ;
Domene ;Formafoot ;Goncelin ;Izeaux ; Jarrie Champs ;Miribel ; Pays Voironnais ; Rives ; St
Cassien ; St Etienne de Crossey ;
St Georges de Commiers ; St Joseph de Rivière ; St Marcellin ;St Paul de Varces ;St
Quentin Fallavier ; Sud Isère ; Tunisiens SMH ; Turcs de grenoble ;Unifoot ; Usvo ;Ver Sau ;
Vinay

Listes RECUES et NON VALIDEES

Lauzes ; Le Rachais ;Vareze



COMMISSION F.M.I

Mardi 15 septembre 2026 à 18h00

Procès-Verbal N° 770

Président : M. MALLET

TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le Lundi 14H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matchs du 07/09/2026 au 13/09/2026)

Coupe Isère Fabrice Marchiol

Poule Unique

SEYSSUELIOIS FO

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FF

RAPPEL TRES IMPORTANT POUR LES CATEGORIES U12 ET U13

La commission rappelle à tous les Président de clubs ainsi qu'aux éducateurs de cette catégorie que les joueurs qui commencent les rencontres doivent avoir des maillots numérotés de 1 à 8 et que les autres joueurs ne doivent en aucun cas avoir « n'a pas participé » en face de leurs noms sur la feuille de match informatisée puisque tous les joueurs doivent avoir le même temps de jeu

Que se passerait-il si un joueur qui est noté n'a pas participé se réveille la nuit avec un mal de tête suite à un choc ?

INFO

Sur le site du District dans la rubrique document puis FMI, vous trouverez de nouveaux documents

Comment créer ou modifier son compte ?

Comment installer la FMI sur la tablette

Comment faire la FMI le jour du match jusqu'au coup de sifflet

Comment poser les réserves d'avant match

Comment réaliser les signatures d'avant match

Que faire dès la fin du match

Comment transmettre la FMI après le match

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match **soit joué, non joué ou arrêté**.

En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match

La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire **impérativement la veille** du match et seulement par le club recevant

Pour tout problème de FMI contacter Marc Mallet pour autorisation feuille de match papier

PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Nouvelle version FMI WebAPP

<https://fmi-core.fff.fr> (n'apparaissent que les matchs à domicile)

<https://fmi-core-compo.fff.fr>

Pour les matchs du dimanche

Préparation jusqu'au samedi 20h

Pour le club recevant : récupération des rencontres et des données entre le samedi 20 h et le dimanche 08H 00

H-50 minutes par le club recevant :

Ouverture de l'application FMI

Validation de la composition d'équipe par le dirigeant responsable ou le capitaine

H-45 minutes

Vérification, ajustement et validation de l'équipes du club visiteur par le dirigeant responsable ou le capitaine

H-40 minutes

Prise en main de la tablette par l'arbitre central

- Vérifie et complète si besoin les officiels et/ou bénévoles ayant des fonctions sur cette rencontre
- Choisit un mot de passe
- Valide les infos arbitre

H-35 minutes

- Vérification des licences par les capitaines (sur la tablette)
- Dépôt éventuel des réserves d'avant match
- Signatures d'avant match et consignes aux capitaines

H-30 minutes

- Echauffement des équipes et des officiels, le capitaine peut donner les consignes de l'arbitre pendant l'échauffement

H-10 minutes

- Rappel des équipes aux vestiaires

H-7 minutes

Appel et vérification d'identité des joueurs des 2 équipes par l'arbitre central et les capitaines (sur la tablette) Avec l'onglet contrôle des licences

Pour rappel , les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**
Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole
Note sur la tablette

- Le score
- Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)
- Les changements (onglet Ent/Sor)
- Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 15 septembre 2026 à 19h00

Procès-Verbaux N° 770

Président

: Patrick MONIER

Membres

: Janick LOUIS, Farid EL MASSOUDI, Loïc TROITSKY

.....

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

CHAMPIONNATS, COMPOSITION DES POULES (sous réserve)

Division 1, 1 poule de 8 équipes

Fasson 1, Jarrie-Champ 1, Rachais 1, St-Georges-de-Commiers 1, St-Martin d'Uriage 1, Tunisiens SMH 1, Turcs de Grenoble 1, Vallée de la Gresse 1.

Division 2, 1 poule de 8 équipes

Abbaye 1, ASPTT Grenoble 1, CEA Grenoble 1, GSE 1, FC Oisans 1, St-Martin d'Hères 1, St-Martin d'Uriage 2, Sassenage 1.

Division 3, 2 poules de 6 équipes (poules à définir)

ASPTT Grenoble 2, Deux Rochers 1, Domène 1, Fontaine les Îles 1, Mistral FC 1, Monestier-de-Clermont 1, Poisat 1, St-Marcellin 1, St-Martin d'Hères 2, St-Martin d'Uriage 3, Villard-Bonnot Grésivaudan 1, *Exempt 1*.

CALENDRIER (sous réserve)

Les matchs se déroulent en semaine (lundi au jeudi). Les dates indiquées sont les lundis et jeudis. La Feuille de Match Informatisée prendra en compte les dates fournies par les clubs.

Championnats Division 1 et Division 2

Matchs aller : J01) 05-08/10/2026. J02) 12-15/10/2026. J03) 02-05/11/2026.

J04) 09-12/11/2026. J05) 23-26/11/2026. J06) 30/11-03/12/2026. J07) 07-10/12/2026.

Matchs retour : J08) 25-28/01/2027. J09) 01-04/02/2027. J10) 01-04/03/2027.

J11) 15-18/03/2027. J12) 22-25/03/2027. J13) 26-29/04/2027. J14) 24-27/05/2027.

Championnat Division 3

Phase 1, matchs aller : J01) 05-08/10/2026. J02) 12-15/10/2026. J03) 02-05/11/2026.
J04) 09-12/11/2026. J05) 23-26/11/2026.

Phase 1, matchs retour : J06) 30/11-03/12/2026. J07) 07-10/12/2026. J08) 18-21/01/2026.
J09) 25-28/01/2027. J10) 01-04/02/2027.

Phase 2 : début le 01-04/03/2027, fin le 07-10/06/2027.

Coupe de l'Isère

Phase 1 (phase de poules), 27 équipes : Tour 1) 19-22/10/2026. Tour 2) 16-19/11/2026.
Tour 3) 14-17/12/2026. Tour 4) 08-11/02/2027.

Phase 2 (phase à élimination directe), 16 équipes : 1/8^{èmes} de finale) 08-11/03/2027.

1/4 de finale) 05-08/04/2027. 1/2 finales) 10-13/05/2027. Finale) 06/06/2027 (sous réserve).

Dates disponibles (matchs reportés) : 26-29/10/2026, 21-23/12/2026, 04-07/01/2027,
11-14/01/2027, 15-18/02/2027, 22-25/02/2027, 30/03-01/04/2026, 12-15/04/2027,
19-22/04/2027, 03-05/05/2027, 18-20/05/2027.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 15 septembre 2026 à 18h00

Procès-Verbal N°770

Président
Présents

: Christophe Carretero
: Michel Vachetta Président de la commission sportive

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.

Saison 2026/2027 :

SENIORS

INFOS :

La Commission organise une réunion plénière le jeudi 17 Septembre à 19h00 au siège du DIF en "présentiel" et en "Visio" pour les clubs éloignés de Sassenage.

Un lien vous sera envoyé dans votre boîte mail.

Le calendrier vous sera présenté ce jeudi 17 Septembre lors de la réunion.

Aux clubs qui ne l'ont pas encore fait, donner votre accord sur " footclubs " pour valider votre engagement.

Pour les clubs qui ne sont pas à jour de leur trésorerie, le DIF peut bloquer vos demandes de licences tant que vous ne serez pas à jour.

3 clubs en cours d'affiliation à la FFF:

SMH Futsal (St Martin d'Hères)

Futsal Centr'Alp Renage/Moirans

Sportif Futsal Club Viennois

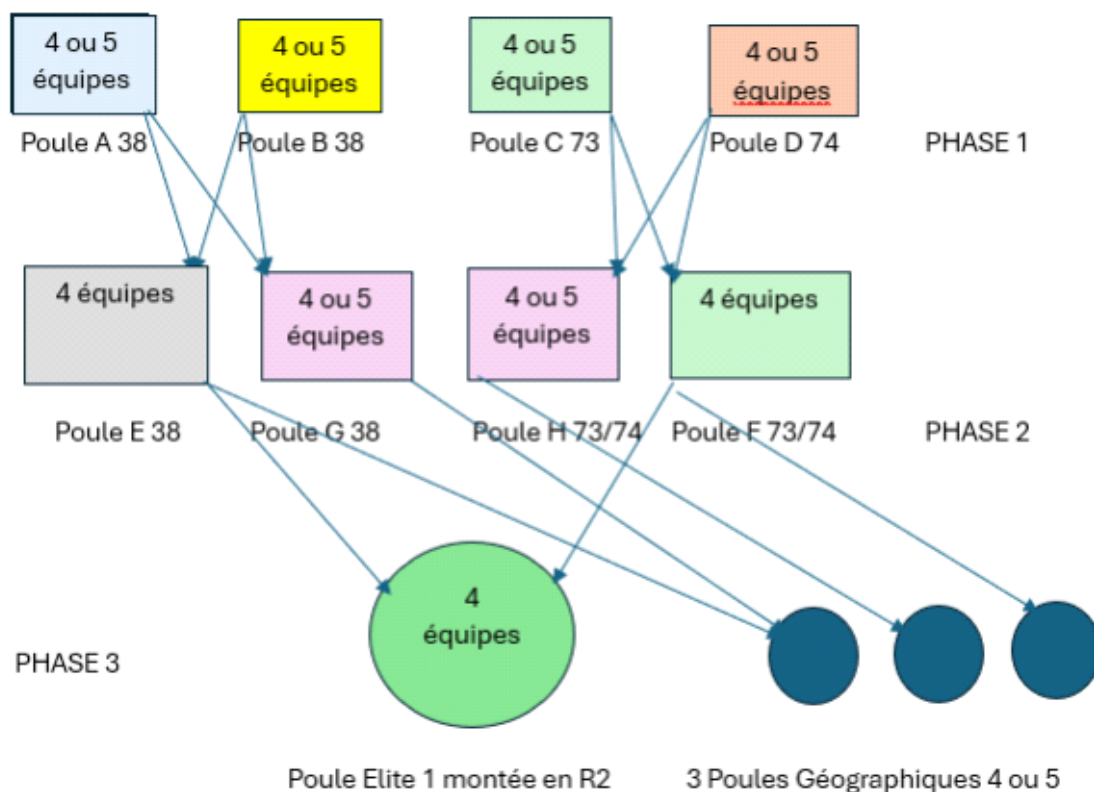
Championnat interdistricts 38/73/74/26-07 :

Championnat interdistrict avec 1 seule accession tous districts confondus en R2 en fin de saison.

1^o journée de championnat S40.

CHAMPIONNAT INTERDÉPARTEMENTAL

- Le championnat se déroulera en 3 phases.
 - Poule A ISERE UNIQUEMENT (4 ou 5 équipes)
 - Poule B ISERE UNIQUEMENT (4 ou 5 équipes)
 - Poule C SAVOIE UNIQUEMENT (4 ou 5 équipes)
 - Poule D HAUTE SAVOIE UNIQUEMENT (3 ou 4 équipes)
- 2 premiers poules A et B constituent la poule E et 2 ou 3 derniers poules A et B constituent la poule G
2 premiers poules C et D constituent la poule F et 2 ou 3 derniers poules C et D constituent la poule H
- 2 premiers poules E et F forment la poule élite et le champion accèdera à la R2
Les autres équipes formeront des poules géographiques en essayant de mixer les clubs afin de ne pas jouer 3 fois les mêmes clubs



COUPE DE FRANCE FUTSAL 2026/2027:

Les équipes de District doivent s'inscrire auprès de la LAURAFOOT

COUPE DE FRANCE

26 AU 27 SEPTEMBRE 26	CADRAGE COUPE DE FRANCE
17 AU 18 OCTOBRE 26	1 ^{er} TOUR COUPE DE FRANCE
07 AU 08 NOVEMBRE 26	2 ^{ème} TOUR COUPE DE FRANCE

Merci à tous nouveaux clubs ou sections futsal issus d'un club de foot à 11 de se faire connaître auprès des districts co-organisateurs.

Courriers à la commission Futsal :

Afin que les commissions concernées par vos demandes puissent traiter en temps et en heure vos Mails (envoyés depuis @laurafoot.net) ou courriers avec l'entête du club, ceux-ci devront nous être envoyés au minimum **13 jours avant** la date de la rencontre sous peine de ne pas être pris en compte.

Carretero Christophe, Vachetta Michel.

.....



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Mardi 15 septembre 2026 à 15h00

Procès-Verbal N° 770

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD, Aline BLANC, Gilbert REPELLIN, Aurélien VIOUX

Excusés :

BON à SAVOIR

- **CRITERES de DEPARTAGE pour les descentes - D2** : PV n°768 - 769
- **Championnat U19** : PV n°768 - 769
- **Championnat U17** : PV n°768 - 769
- **Mutations supplémentaires** : PV n°768 - 769

CLUBS

Radiation :

- **Club : AM C de POISAT - n°547135**

Inactivités totales :

- **Club : ROCHETOIRIN - n°554434**

Inactivités partielles :

- **Club : St GEORGES de COMMIERS - n°511676** : catégorie U16 - U17
- **Club : PAYS d'ALLEVARD - n°508634** : catégorie U14 - U15 F
- **Club : DOMENE n°521966** : catégorie U16 - U17
- **Club : NOYAREY - n°528946** : catégorie U16 - U17
- **Club : NOYAREY - n°528946** : catégories Football d'animation F et G, U12 à U15 G et F
- **Club : F.C. VOREPPE - n°564225** : catégorie U16 - U17 G et U16 à U18 F

COURRIERS

Club : G.F.38 - n°546946 : aucune limite de U12 en U13

ENTENTES ENTRE CLUBS

Liste des ententes validées le mardi **25/08**, le **01/09** et le **08/09**

N° / Catégorie	club 1	club 2	club 3 / 4	club support
U10.1	LES AVENIERES - n°581188	CORBELIN - n°504301	Impossible de déclarer l'entente informatiquement. Chaque club présente ses licences	LES AVENIERES - n°581188
U10.2	CASSOLARD- PASSAGEOIS - n°552639	La BATIE MONTGASCON - n°516883		CASSOLARD- PASSAGEOIS - n°552639
U10.3	EYZIN-St SORLIN - n°582106	VAREZE - n°547080		EYZIN-St SORLIN - n°582106
U11.1	LES AVENIERES - n°581188	CORBELIN - n°504301		LES AVENIERES - n°581188
U11.2	ST QUENTIN sur ISERE - n°518947	POLIENAS - n°532011		ST QUENTIN sur ISERE - n°518947
U11.3	CASSOLARD- PASSAGEOIS - n°552639	La BATIE MONTGASCON - n°516883		CASSOLARD- PASSAGEOIS - n°552639
U11.4	EYZIN-St SORLIN - n°582106	VAREZE - n°547080		EYZIN-St SORLIN - n°582106
U13.2	CASSOLARD- PASSAGEOIS - n°552639	La BATIE MONTGASCON - n°516883		CASSOLARD- PASSAGEOIS - n°552639
U13.3	EYZIN-St SORLIN - n°582106	VAREZE - n°547080		EYZIN-St SORLIN - n°582106
U13.4	CHEYSSIEU - n°534738	LA SANNE ST ROMAIN de SURIEUX - n°528571		CHEYSSIEU - n°534738
U13.5	LIERS - n°546354	BONNEVAUX - n°553363		LIERS - n°546354
U15.1	GONCELIN - n°515122	F.C. LA PIERRE GRESIVAUDAN - n°564622		GONCELIN - n°515122
U15.2	E.C.B.F. - n°546272	Ent. FOOT des ETANGS - n°553368		E.C.B.F. - n°546272
U15.3	VALLEE du GUIERS - n°544922	CORBELIN - n°504301		VALLEE du GUIERS - n°544922
U15.5	FORMAFOOT B.V. - n°553891	BREZINS - n°581082		FORMAFOOT B.V. - n°553891

U15.6	NOTRE DAME de MESSAGE - n°534245	PIERRE CHATEL - n°504533		NOTRE DAME de MESSAGE - n°534245
U15.7	VAREZE - n°547080	EYZIN-St SORLIN - n°582106		VAREZE - n°547080
U15.9	UNIFOOT - n°581931	ARTAS CHARANTONNAY - n°563835		UNIFOOT - n°581931
U15.10	ST QUENTIN sur ISERE - n°518947	POLIENAS - n°532011	LIERS - n°546354	ST QUENTIN sur ISERE - n°518947
U15.11	LIERS - n°546354	BONNEVAUX - n°553363		LIERS - n°546354
U17.1	Ent. FOOT des ETANGS - n°553368	E.C.B.F. - n°546272		Ent. FOOT des ETANGS - n°553368
U17.2	CHARVIEU- CHAVAGNEUX - n°536260	TIGNIEU JAMEYZIEU - n°539828		CHARVIEU- CHAVAGNEUX - n°536260
U17.4	CHEYSSIEU - n°534738	LA SANNE ST ROMAIN de SURIEUX - n°528571		CHEYSSIEU - n°534738
U17.5	GRESIVAUDAN - n°550152	GONCELIN - n°515122	St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573 / St HILAIRE de la COTE - n°519877	GRESIVAUDAN - n°550152
U17.6	VAREZE - n°547080	EYZIN-St SORLIN - n°582106		VAREZE - n°547080
U17.8	BREZINS - n°581082	FORMAFOOT B.V. - n°553891		BREZINS - n°581082
U17.9	UNIFOOT - n°581931	ARTAS CHARANTONNAY - n°563835		UNIFOOT - n°581931
U17.10	C.V.L.38 - n°553433	DIEMOZ - n°516290		C.V.L.38 - n°553433
U17.11	CHATTE - n°519932	RO-CLAIX - n°581944		CHATTE - n°519932
U18.1	VAREZE - n°547080	EYZIN-St SORLIN - n°582106		VAREZE - n°547080
U18.F.	LA COTE St ANDRE - n°544455	St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573		LA COTE St ANDRE - n°544455
S.F.1	CROSSEY - n°519931	U.S. CHARTREUSE GUIERS - n°541514		CROSSEY - n°519931
S.F.2	DOMENE n°521966	FROGES - n°590249		DOMENE n°521966

SF.3	G.U.C. Foot FEMININ 3 - n°760278	GIERES - n°504338		G.U.C. Foot FEMININ - n°760278
-------------	--	-------------------	--	--------------------------------------

Ententes validées le mardi 15/09

U13.6	POLIENAS - n°532011	ST QUENTIN sur ISERE - n°518947		POLIENAS - n°532011
U13.7	St HILAIRE de la COTE - n°519877	St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573		St HILAIRE de la COTE - n°519877
U13.8	CHEYSSIEU 3 - n°534738	LA SANNE ST ROMAIN de SURIEUX - n°528571		CHEYSSIEU - n°534738
U15.4	CASSOLARD- PASSAGEOIS - n°552639	La BATIE MONTGASCON - n°516883		CASSOLARD- PASSAGEOIS - n°552639
U15.8	St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573	St HILAIRE de la COTE - n°519877		St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573
U15.12	VILLARD-BONNOT GRESIVAUDAN - n°551011	CROLLES - n°517504		VILLARD-BONNOT GRESIVAUDAN - n°551011
U17.3	St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573	St HILAIRE de la COTE - n°519877		St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573

RESERVE D'AVANT-MATCH

DOSSIER N°2627.9 : VILLENEUVE 2 - n°533035 / CREYS-MORESTEL - n°553286 : SENIORS – D2 – POULE C – Match n°56121693 du 06/09/2026

Le club CREYS-MORESTEL a écrit sur la F.M.I. : " ... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs SIBY BOUBACAR, du club de VILLENEUVE AJA, pour le motif suivant : la licence du joueur/des joueurs SIBY BOUBACAR a/ont été enregistrée(s) moins de 4 jours avant le jour de la présente rencontre. "

Le club CREYS-MORESTEL a confirmé sa réserve par courriel le 07/09/2026.

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club CREYS-MORESTEL pour la dire recevable : qualification de joueurs (Art. 89 des R.G. de la F.F.F.).

La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFoot, il s'avère que le joueur du club VILLENEUVE :

- Boubacar SIBY, licence saisie le 01/09/2026, enregistrée le 01/09/2026, joueur qualifié le 06/09/2026,
- Ce joueur était qualifié à la date de la rencontre.
- **Par ce motif, la C.R. rejette la réserve d'avant-match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.**

➤ Les frais de réclamation de 51€ sont à la charge du club CREYS-MORESTEL -

n°553286

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

RESERVE D'APRES-MATCH

DOSSIER N°2526.10 : Le BOUCHAGE/PASSINS - n°527000 / VIRIEU-VALONDRAS - n°560144 : SENIORS – COUPE F. MARCHIOL – MATCH n°79112830 du 13/09/2026.

Dossier ouvert pour joueurs mutés (Art. 160 des R.G. de la F.F.F.)

Le club VIRIEU-VALONDRAS a adressé un courriel au DISTRICT ISERE de FOOTBALL le 15/09/2026 :

... : " ... pose une réserve formulée sur la participation de l'équipe du FC Le Bouchage-Passins. Nous suspectons la présence d'un nombre de joueurs d'une licence "Muté" supérieur au nombre autorisé par les règlements du District de l'Isère et de la FFF pour cette rencontre de Coupe d'Isère (y compris les joueurs mutés hors-période).

Nous demandons à la Commission de vérifier si le club du Bouchage-Passins Us 1 respectait le quota maximal de mutés autorisé pour cette rencontre, au vu de leur situation au regard du Statut de l'Arbitrage du District de l'Isère. Nous demandons l'application de l'article 186 des Règlements Généraux de la FFF (match perdu par pénalité pour l'équipe adverse."

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'après-match du club VIRIEU-VALONDRAS pour la dire **irrecevable** : (joueurs mutés - Art.160 des R.G. de la F.F.F.)

Sur la forme :

Considérant ce qui suit :

Art.187.1 des R.G. de la F.F.F. : " - Réclamation : "...Cette réclamation doit être **nominale** et motivée, au sens des dispositions prévues, pour les réserves, par l'article 142. **Le non-respect des formalités relatives à la formulation et au dépôt de la réclamation entraîne son irrecevabilité...."**

Sur le fond :

➤ La vérification de la feuille du match, il s'avère que **6** joueurs du club Le BOUCHAGE/PASSINS possèdent une licence avec cachet mutation dont **aucun** joueur avec un cachet mutation hors période.

1	ABOULAAZ CARRICO Noah	2547393951	licence saisie le 11/07/2026 licence enregistrée le 11/07/2026 joueur qualifié le 16/07/2026 avec cachet mutation période normale
2	BERNARD Mathieu	2543244081	licence saisie le 21/08/2026 licence enregistrée le 26/08/2026 joueur qualifié le 26/08/2026 sans cachet
3	JUILLERAT Theo	2547648708	licence saisie le 31/07/2026 licence enregistrée le 31/07/2026 joueur qualifié le 05/08/2026 sans cachet

4	ARMANET Corentin	2543771320	licence saisie le 15/07/2026 licence enregistrée le 15/07/2026 joueur qualifié le 20/07/2026 avec cachet mutation période normale
5	GUALDO Mathis	2546242178	licence saisie le 14/07/2026 licence enregistrée le 14/07/2026 joueur qualifié le 19/07/2026 avec cachet mutation période normale
6	SOULAGE Justin	2546394644	licence saisie le 13/07/2026 licence enregistrée le 13/07/2026 joueur qualifié le 18/07/2026 avec cachet mutation période normale
7	CEZARD Evann	2546431282	licence saisie le 03/09/2026 licence enregistrée le 03/09/2026 joueur qualifié le 08/09/2026 sans cachet
8	DJERMOUNE Mael	2546075043	licence saisie le 02/08/2026 licence enregistrée le 02/08/2026 joueur qualifié le 07/08/2026 sans cachet
9	FONT Gregoire	2546578504	licence saisie le 13/07/2026 licence enregistrée le 13/07/2026 joueur qualifié le 18/07/2026 avec cachet mutation période normale
10	GUALDO Yoan	2547432784	licence saisie le 15/07/2026 licence enregistrée le 15/07/2026 joueur qualifié le 20/07/2026 avec cachet mutation période normale
11	VITALI Bertrand	9605174242	licence saisie le 16/07/2026 licence enregistrée le 16/07/2026 joueur qualifié le 21/07/2026 sans cachet
12	LAROCHE Baptiste	2518673975	licence saisie le 10/08/2026 licence enregistrée le 10/08/2026 joueur qualifié le 15/08/2026 sans cachet
13	BOUCHER Bastien	2543860916	licence saisie le 08/09/2026 licence enregistrée le 08/09/2026 joueur qualifié le 13/09/2026 sans cachet
14	BEN BELLA Younes	2546432848	licence saisie le 13/07/2026 licence enregistrée le 13/07 joueur qualifié le 18/07/2026 avec cachet dispense de mutation Art. 117.d

Article - 160 des R.G de la F.F.F. : Nombre de joueurs "Mutation"

• a) "Dans toutes les compétitions officielles des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements."

➤ Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant-match comme irrecevable et dit que le résultat doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Score de la rencontre : 3 / 1

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Les frais de réclamation de 51€ sont à la charge du club VIRIEU-VALONDRAS - n°560144.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

TERRAINS SUSPENDUS

DOSSIER n°2526.192 : Club : St MARCELLIN - n°504713 – U19 – D2 – POULE HAUTE (saison 2025-2026)

Les matchs concernés par cette décision sont prévus :

- **Le 03/10/2026 contre FORMAFOOT B.V.**

Par conséquent, le club St MARCELLIN est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le **lundi 21/09/2026**.

- **le 07/11/2026 contre DEUX ROCHERS**

Par conséquent, le club St MARCELLIN est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le **lundi 26/10/2026**.

et

- **le 28/11/2026 contre F.C.2A.**

Par conséquent, le club St MARCELLIN est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le **lundi 16/11/2026**.

DOSSIER N°2526.58 : Club : ABBAYE - n°520296 : Equipe : SENIORS - D5 - POULE A (saison 2025 - 2026)

Lors de sa réunion du 04/11/2025, parue au P.V. 728 du 04/11/2025, référence 25/04/16, la commission de discipline du District de l'Isère de Football a décidé :

- 2 matchs ferme de suspension de terrain et 1 match avec sursis pour votre équipe **D5 – POULE A**.

Considérant l'art 25-3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football – Terrains suspendus:

"Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission des Règlements, pour cette équipe, un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les date(s) désignée(s), 10 jours francs avant la date du match par écrit. Selon le calcul du site Michelin, chemin le plus court, le stade accueillant la rencontre doit être situé à plus de 30 km du siège du club sanctionné. La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier et ne peut pas être inversée.

En cas de non-respect de ces dispositions, la commission des Règlements se saisit du dossier, l'équipe sanctionnée perd le match par forfait et encourt une sanction identique.

L'équipe sanctionnée n'a pas droit à l'indemnité de déplacement.

✓ Les éventuels frais de déplacement supplémentaires sont pour 4 véhicules entièrement supportés par le club sanctionné. "

Les matchs concernés par cette décision sont prévus :

- le 27/07/2026 contre JARRIE-CHAMP 2
cette rencontre se jouera à 15 h 00
au Stade Le Lac 1, 2 place du Stade,
388830, CRETS en BELLEDONNE
et
- Le 18/10/2026 contre GRESIVAUDAN
cette rencontre se jouera à 13 h 00
au Stade Le Lac 1, 2 place du Stade,
388830, CRETS en BELLEDONNE

DOSSIER 2526- 257 : club FONTAINE - n°521191: équipe U15 - D3 - POULE B (saison 2025-2026) - U15 - D3 - POULE A (saison 2026-2027)

Lors de sa réunion du 16/06/2026 parue au P.V. 759 du 16/06/2026, la commission de discipline du District de l'Isère de Football a décidé :

- 1 match ferme de suspension de terrain et 1 match avec sursis pour votre équipe U15 - D3 – POULE A (saison 2025-2026).

Considérant l'art 25-3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football – Terrains suspendus :

Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission des Règlements, pour cette équipe, un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les date(s) désignée(s), 10 jours francs avant la date du match par écrit. Selon le calcul du site Michelin, chemin le plus court, le stade accueillant la rencontre doit être situé à plus de 30 km du siège du club sanctionné. La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier et ne peut pas être inversée.

En cas de non-respect de ces dispositions, la commission des Règlements se saisit du dossier, l'équipe sanctionnée perd le match par forfait et encourt une sanction identique.

L'équipe sanctionnée n'a pas droit à l'indemnité de déplacement.

✓ Les éventuels frais de déplacement supplémentaires sont pour 4 véhicules entièrement supportés par le club sanctionné.

Le match concerné par cette décision est prévu :

le 26/09/2026 contre GRESIVAUDAN

Par conséquent, le club FONTAINE - n°521191 est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant **le lundi 14/09/2026**.

TERRAINS SUSPENDUS - EQUIPES non engagées cette saison

RAPPEL P.V.270 du 09/09/2025 : DOSSIER 495 : Club : PAYS d'ALLEVARD - n°508634 - FEMININE à 8 - U18 (saison 2024-2025) :

Le club PAYS d'ALLEVARD - n°508634 n'ayant pas engagé d'équipes Féminines U18 à 8 cette saison 2025-2026, la sanction est suspendue. Si le club venait à ré-inscrire une équipe Féminines U18 à 8 dans les saisons à venir, la sanction serait appliquée.

DOSSIER n°2526.230 : Club : BOURGOIN-JALLIEU F.C. - n°516884 - Féminines U15 à 8 - D1

➤ La sanction pour **les deux** matches de suspension de terrain sera purgée lors des deux premières rencontres de championnat à domicile de l'équipe U15 Féminines à 8 - saison 2026 - 2027.



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 15 septembre 2026 à 14h00

Procès-Verbal N° 770

Président : Michel Vachetta.

Présents : Michel Vachetta, Annie Brault, Dan Marchal, Bernard Buosi, Claude Maugiron, Gérard Bouat, Gilbert Repellin.

Excusés : Jean-David Chassat. Daniel Guillard

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2026/2027, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFOOT, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... **Laura foot.net** ».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la Catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro** du match.

U10-11

MAUGIRON CLAUDE Tel : 07 77 20 71 86

U13

U12 : St Quentin Fallavier remplace Moirans en poule B

U13 D4 : Versoud 4 est incorporé en poule B à la place de l'exempt

Moirans 2 est incorporé en poule D à la place de l'exempt

Tour St Clair 5 est incorporé en poule G à la place de l'exempt.

Mail de ND de Mésage : Votre équipe 2 est bien en poule C

Mail de Nord Dauphiné : Votre équipe 2 est bien en D4, poule H.

Responsable : Daniel Guillard : 06.87.34.22.88

U15 A 8

Courriers clubs : Vallée de l'Hien, Cassolard Passageois, Turcs de Grenoble

Poule A : Abbaye 2, Bajatière 1, Notre Dame de Mésage 2, Jarrie Champ 2, Manival 3, 4 Montagnes, St Hilaire du Touvet, Turc de Grenoble

Début du championnat le 03 octobre 2026

Poule B : St Joseph de Rivière 1, Tignieu 2, Cassolard Passageois 1, Vallée de l'Hien 2

U15 A 11

Courriers clubs : Cassolard Passageois, La Pierre Grésivaudan, Eybens, Formafoot Bievre Valloire,

Poule E : Forfait Général de Cassolard Passageois qui passe en U15 à 8

La Pierre Grésivaudan : Une réponse vous a été faite par téléphone

Eybens : L'engagement de votre équipe 4 a été fait le 08/09, la date butoir était le 24/09 un refus a été fait sur le pré engagement pour l'équipe 4 également pour la coupe Dominguez

Refus

Formafoot Bièvre Valloire : l'entente étant Formafoot Bièvre Valloire Brezins

Responsable : Bernard BUOSI, TPH 06.74.25.85.94.

U17

Courriers : GJ Pays Voironnais Crossey. CVL38

D3 : Poule K

J1 : Forfait journée du 19 septembre 2026 du GJ Pays Voironnais Crossey 2

Responsable : Dan MARCHAL TPH : 06/24/79/26/38.

U19

Courrier de Nivolas et 2 Rochers : Vos demandes de report de rencontre ont bien été prises en compte

Responsable : Gérard BOUAT tel : 06.08.33.54.49.

SENIORS

En poule B : Deux rochers 3 trois remplace l'exempt et Faramans 3 remplace Fontaine.

Pour les clubs demandant un changement de poule, la commission le fera que si vous trouvez un club qui veut bien inverser avec vous.

POULES D5

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
MAHORAIS GRENOBLE	IZEAUX 2	LES AVENIERES	ST ANDRE LE GAZ 3
GRENOBLE DAUPHINE	VOUREY	ASCOL FOOT 38 2	DOLOMIEU 3
ABBAYE 2	ST SIMEON	BATIE DIVISIN 2	CREMIEU 2
PONT DE CLAIX 2	RO-CLAIX 2	MIRIBEL 2	BATIE MONTGASCON 2
GRESIVAUDAN	FARAMANS 3	CS 4 ROUTES 3	ST SIMEONS 2
ST MARTIN HERES 3	ST HILAIRE ROSIER	ST JOSEPH DE RIVIERE 2	CASSOLARD PASSAGEOIS 2
JARRIE 2	VER-SAU 2	BIZONNES 2	CORBELIN 3
PIERRE CHATEL	4 MONTAGNES	BREZINS	VELANNE 2
BOURG D'OISANS	POLIENAS	FARAMANS 2	LIERS 2
PONCHARRA	VINAY	CHIRENS 2	VALLEE HIEN 3
CLAIX 3	FORMAFOOT BV 2	VOUREY 2	CS 4 ROUTES 4
UO Portugal 2	DEUX ROCHERS 3	EXEMPT	EXEMPT
POULE E	POULE F	POULE G	
BOURGOIN ASP 2	BILIEU 2	REVENTIN 2	
FLACHERES	CORBELIN 2	ESTRABLIN 4	
CESSIEU	CREMIEU	AGNIN	
MEYRIE	RUY MONTCEAU 3	BEAUVOIR 2	
COLLINES 2	LES AVENIERES 2	EYZIN ST SORLIN 2	
UNIFOOT 2	SURE 3	MOS 3R 5	
BOUCHAGE PASSINS	BOUVESSE VALLEE BLEUE 2	VAREZE 4	
LAUZES 3	MOIRANS	ARTAS CHARANTONNAY 3	
RUY 2	LIERS 3	ST MAURICE L'EXIL 3	
THODURE 3	VIRIEU VALONDRAS 2	CHEYSSIEU 1	
LCA FOOT 2	DOLOMIEU 4	SEYSSUEL	
EXEMPT	EXEMPT	EXEMPT	

Responsable : Michel VACHETTA : 06 25 25 31 32.

VETERANS

Des clubs n'ont pas engagé leur équipe vétérans, la commission sortira les poules la semaine prochaine.

Faites le nécessaire rapidement.

Pour la composition des poules la commission ne prendra que deux équipes vétérans par clubs.

Les clubs ci-dessous n'ont pas validé leur engagement en coupe vétérans par FOOTCLUBS :

DEUX ROCHERS. EYBENS. PAYS VOIRONNAIS. RACHAIS. SEYSSINET. ST MARTIN D'HERES.

SUD ISERE. LE TOUVET. TUNISIENS SMH. LIERS. SEREZIN. ST MAURICE L'EXIL. THODURE. TURCS LA VERPILLIERE. VAREZE.

Vous avez jusqu'au lundi 21 pour faire votre inscription.

Début du championnat le VENDREDI 02 OCTOBRE 2026.

Responsable : **Gilbert REPELLIN** : 07/86/40/95/23.

Le Président
Michel VACHETTA

La secrétaire
Annie BRAULT



STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Mardi 15 septembre 2026

Proces-Verbal N° 770

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 18 septembre 2026 au lundi 21 septembre 2026

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.) VILLENEUVE

samedi 19 septembre 2026

PLATEAU U10 3 EQUIPES A 10H

PLATEAU U11 3 EQUIPES A 10H

MATCH U13 D3 AJA VILLENEUVE / GF38 A 12H

MATCH U15 D2 AJA VILLENEUVE / NIVOLAS A 14H

MATCH SENIORS R3 AJA VILLENEUVE / VIRIAT A 20H

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot) BACHELARD

samedi 19 septembre 2026

PLATEAU U10 3 EQUIPES A 10H30

PLATEAU U11 3 EQUIPES A 10H30

MATCH U15 D4 ASIEG / DOMENE A 15H

dimanche 20 septembre 2026

MATCH SENIORS D4 ASIEG / ST HILAIRE COTE A 12H30

MATCH SENIORS D2 ASIEG / AJA VILLENEUVE A 15H

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique) VAUCANSON

samedi 19 septembre 2026

PLATEAU U10 3 EQUIPES A 10H

PLATEAU U11 3 EQUIPES A 10H

MATCH U13 D1 MISTRAL / MURETTE A 12H

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON) STIJOVIC

samedi 19 septembre 2026

PLATEAU U10 3 EQUIPES A 10H

PLATEAU U11 3 EQUIPES A 10H

MATCH U15 D2 ABBAYE / ST MAURICE EXIL A 15H

MATCH U17 D3 ABBAYE / SASSENAGE A 17H

dimanche 20 septembre 2026

MATCH SENIORS D2 ABBAYE / ST CASSIEN A 15H

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON) STIJOVIC

dimanche 20 septembre 2026

MATCH SENIORS R1 F GF38 / VALENCE A 15H

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON) ESPAGNAC

samedi 19 septembre 2026

PLATEAU JOURNEE ACCUEIL U8/U9 FC2A A 10H

MATCH U14 R1 GF38 / CLERMONT A 14H30

dimanche 20 septembre 2026

MATCH SENIORS D5 MAHORAIS / PONT DE CLAIX A 15H

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE) ESPAGNAC

samedi 19 septembre 2026

MATCH U13 D3 FC2A / SEYSSINS A 10H

MATCH U15 D4 FC2A / ST GEORGES DE COMMIERS A 15H

MATCH U19 D2 FC2A / FORMAFOOT A 17H

dimanche 20 septembre 2026

MATCH SENIORS D3 FC2A / PONT DE CLAIX A 15H

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.) VERCORS

samedi 19 septembre 2026

MATCH U13 REG GF38 / ANNECY A 11H

MATCH U13 D1 GF38 / ST ANDRE LE GAZ A 11H30

MATCH U15 R1 GF38 / CLERMONT A 14H30

MATCH U17 NAT GF38 / FC ANNECY A 17H30

MATCH SENIORS R2 FC2A / HAUTS LYONNAIS A 19H

dimanche 20 septembre 2026

MATCH SENIORS F L2 GF38 / AUXERRE A 15H

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE ARGOUGES

samedi 19 septembre 2026

MATCH U13 D3 BAJA / FONTAINE A 14H

dimanche 20 septembre 2026

MATCH SENIORS D5 ASGD / OISANS A 15H

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE VO

samedi 19 septembre 2026

MATCH U13 D1 USVO / FONTAINE A 10H30

MATCH U15 D4 USVO / VALLEE GRESSE A 14H

MATCH U16 R2 USVO / PAYS DE GEX A 16H

MATCH COUPE GAMBARDELLA USVO / UNIFOOT A 18H

dimanche 20 septembre 2026

MATCH SENIORS D2 TURCS / ST MARTIN D'HERES A 15H

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 25 septembre 2026 au lundi 28 septembre 2026

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON) ELKAIM

samedi 26 septembre 2026

PLATEAU U8/U9 A 10H

STADE SALVADOR ALLENDE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.) ALLENDE

samedi 26 septembre 2026

PLATEAU U10 3 EQUIPES A 10H30

PLATEAU U11 3 EQUIPES A 10H30

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.) VILLENEUVE

samedi 26 septembre 2026

PLATEAU U11 3 EQUIPES A 10H

MATCH U13 D1 VILLENEUVE / ST MAURICE EXIL A 12H

dimanche 27 septembre 2026

MATCH SENIORS D2 VILLENEUVE / SEYSSINS A 15H

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON) STIJOVIC

samedi 26 septembre 2026

PLATEAU U8 / U9 A 9H30

MATCH U13 D2 ABBAYE / GIERES A 14H

MATCH U13 D3 ABBAYE / FC2A A 14H

MATCH U17 D3 ABBAYE / JARRIE CHAMP A 16H

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON) STIJOVIC

samedi 26 septembre 2026

MATCH U18 F R2 GF38 / ST MARCELLOISE A 15H

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.) VERCORS

samedi 26 septembre 2026

PLATEAU U10 3 EQUIPES A 10H

PLATEAU U11 3 EQUIPES A 10H

MATCH U13 D3 GF38 / VERSOUD A 12H

MATCH U12 GF38 / ECHIROLLES A 12H

MATCH U16 R1 GF38 / CHANDIEU A 14H

MATCH U18 R1 GF38 / FC LYON A 17H30

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE ARGOUGES

samedi 26 septembre 2026

PLATEAU U10 3 EQUIPES A 10H

PLATEAU U11 3 EQUIPES A 12H

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot) BACHELARD

samedi 26 septembre 2026

MATCH U13 D2 ASIEG RO CLAIX A 10H30

MATCH U15 D4 ASIEG / OISANS A 14H

dimanche 27 septembre 2026

MATCH SENIORS D3 TURCS / VERSOUD A 12H30

MATCH 4EME TOUR CDF ASIEG / BOULIEU LES ANNONAY A 14H30

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique) VAUCANSON

samedi 26 septembre 2026

PLATEAUX U6-U9 A 10H

MATCH U15 D2 MISTRAL / BOURGOIN A 14H

MATCH U17 D3 MISTRAL / CLAIX A 16H

dimanche 27 septembre 2026

MATCH SENIORS D3 MISTRAL / SUD ISERE A 13H

MATCH SENIORS D4 MISTRAL / ST PAUL VARGES A 15H

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE VO

samedi 26 septembre 2026

PLATEAU U11 3 EQUIPES A 10H

PLATEAU U11 3 EQUIPES A 10H

PLATEAU U10 3 EQUIPES A 12H

MATCH U12 USVO / MISTRAL A 12H

MATCH U15 D1 USVO / CROLLES A 14H

MATCH U16 R2 USVO / LA MOTTE SERVOLEX A 16H

MATCH U17 D1 USVO / REVENTIN A 18H

MATCH SENIORS D4 USVO / VALLEE GRESSE A 20H